



COMMUNIQUE

N° **023**/MATD/DGE/2026

RELATIF À LA RECEVABILITE DES DOSSIERS DE CANDIDATURE AUX ÉLECTIONS SÉNATORIALES DU 20 DECEMBRE 2026

La Direction Générale des Élections – DGE informe les candidats désireux de se présenter aux élections sénatoriales du 20 décembre 2026 que, pour être recevable, **chaque dossier de candidature doit obligatoirement être accompagné des pièces d'un candidat suppléant**.

Le suppléant doit fournir exactement les mêmes pièces que celles requises pour le candidat titulaire.

La DGE invite par conséquent l'ensemble des candidats à veiller à la présentation de tous les documents requis pour le titulaire et son suppléant ainsi qu'au respect strict du délai de dépôt des dossiers de candidature.

Pour toute autre information, la DGE invite les candidats à se rapprocher de ses Démembrements.

Conakry, le **21 Oct. 2026**.....



Monsieur Georges Abraham SORRY

